

L'essentiel

Les assurances SécuriPANNE & SécuriSHOPPING sont incluses dans la carte bancaire double action et garantissent les préjudices subis en cas de panne, de vol caractérisé (agression et effraction) et de détérioration accidentelle des biens achetés avec cette carte.

CONDITIONS DE	Toute personne physique majeure, juridiquement capable ou majeure représentée légalement, n'agissant pas à des fins professionnelles, titulaire d'une carte MasterCard Cartwin / Cart'LIB, Gold MasterCard Cartwin / Cart'LIB, du Crédit Agricole.
ÉVÈNEMENTS GARANTIS	Les événements garantis dans votre contrat sont : <ul style="list-style-type: none"> • SécuriSHOPPING : Vol caractérisé et détérioration accidentelle du bien acheté dans les 60 jours qui suivent l'achat ou la livraison. • SécuriPANNE : En cas de panne, prolongation de la garantie constructeur ou distributeur initiale, jusqu'à 36 mois.
ÂGE À L'ADHESION	Minimum 18 ans.
BÉNÉFICIAIRES	Titulaire de la carte bancaire. Toute autre personne à qui le titulaire fait cadeau de biens garantis achetés avec la carte bancaire assurée.
BIENS GARANTIS	Les biens achetés neufs, exclusivement à usage strictement personnel, et dont le prix d'achat est supérieur à 75 € TTC pour SécuriSHOPPING et 150 € TTC pour SécuriPANNE. Ces biens doivent avoir été payés totalement avec la carte bancaire assurée.
DURÉE DU CONTRAT	Les garanties sont acquises pour une période comprise entre :deux échéances annuelles de cotisation, - la dernière échéance annuelle de cotisation et la date d'expiration ou de la résiliation du contrat.



Bon à savoir

EN CAS DE SINISTRE	La déclaration du sinistre doit être faite par le bénéficiaire auprès de SPB dans les 5 jours qui suivent le sinistre: (SPB Service SécuriPANNE - SécuriSHOPPING - CAMCA : 76095 LE HAVRE Cedex ; Tel : 02.35.21.98.61 ; Fax : 02.32.74.22 87 ; @ : gapqccamca@spb.fr).
INDEMNISATION	Indemnisation SécuriPANNE : <ul style="list-style-type: none"> • Le remboursement des frais de réparation du bien dès lors que ce dernier est réparable. • S'il est irréparable, l'indemnité versée correspondra à la <i>valeur d'usage</i> du bien garanti. Indemnisation SécuriSHOPPING : <ul style="list-style-type: none"> • Le remboursement des frais de réparation du bien dès lors que ce dernier est réparable. • S'il est irréparable, l'indemnité versée correspondra à la <i>valeur d'achat</i> du bien garanti. Plafond maximum d'indemnisation : 1 500€ par sinistre et 3 000€ par an pour chacune des assurances.
EXEMPLE DE PRISE EN CHARGE	SécuriSHOPPING : Vous achetez, une télévision dans un magasin d'un montant de 1000€. Malheureusement, lors de l'installation, elle tombe et l'écran de votre nouvelle télévision se casse. Aucune réparation n'est possible. SécuriSHOPPING vous indemniser les 1000€. SécuriPANNE : L'ordinateur d'un montant de 799 € que vous avez acheté il y a 12 mois, tombe en panne le 13 ^{ème} mois. Vous ne bénéficiez plus de la garantie constructeur, qui était de 12 mois. Avec SécuriPANNE, vous êtes garanti encore 24 mois. La réparation de votre ordinateur vous coûte 230€. SécuriPANNE vous remboursera intégralement ces frais de réparation.
EXCLUSIONS	Sont exclus le non-respect des instructions du constructeur et des conditions d'utilisation, les pannes résultant de la modification de la construction et des caractéristiques d'origine... <i>Pour connaître l'ensemble des exclusions, reportez-vous à la notice d'Information.</i>
CONSEIL +	Deux garanties utiles dans un même contrat, pour vos achats effectués en France ou à l'étranger et réglés au comptant ou à crédit. Pensez à conserver vos justificatifs d'achats ou de réparations des biens garantis.

Retrouvez l'ensemble des caractéristiques de ce produit dans la notice d'information.

Document non contractuel - Informations valables au 01/02/2013, susceptibles d'évolutions

Vous avez le droit de changer d'avis

Vous avez la possibilité de renoncer à la souscription de votre contrat pendant un délai de 30 jours calendaires. Ce délai court à compter du jour de la conclusion de votre contrat. Important :

- Ce droit de renonciation ne s'applique pas si vous avez connaissance d'un sinistre mettant en jeu les garanties du contrat pendant le délai de renonciation.
 - Le remboursement de la période non courue s'effectuera au prorata temporis.
- Pour renoncer à votre contrat, il vous suffit d'adresser une lettre recommandée avec accusé de réception à votre Caisse Régionale, en respectant le délai légal de 30 jours calendaires.



Le bon sens a de l'avenir

Le contrat SécuriPANNE et SécuriSHOPPING est assuré par CAMCA, Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des assurances

Siège social : 65, rue La Boétie - 75008 PARIS

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel DES SAVOIE - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit.

Siège social situé PAE Les Glaisins - 4 avenue du Pré Félin - Annecy le Vieux - 74985 ANNECY CEDEX 9

RCS Annecy 302 958 491 - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 417.

